

Comité de Direction
case postale 24
1268 Begnins
Tél. 078 888 20 18
aise@begnins.ch

**Association Intercommunale
Scolaire de l'Esplanade
(AISE)
Conseil Intercommunal**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE L'AISE DU JEUDI 23 MAI 2013
A LA GRANDE SALLE DE LA COMMUNE DE VICH**

Monsieur Antoine Nicolas, Président, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

L'ordre du jour suivant est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal du 27 septembre 2012.
3. Communications du bureau.
4. Communications du Comité de Direction.
5. Préavis du Comité de Direction sur les comptes de l'année 2012 – préavis N° 001/2013.
6. Préavis du Comité de Direction sur la distribution des classes conventionnées au 1^{er} janvier 2013 – préavis N° 002/2013.
7. Préavis du Comité de Direction sur la gestion de l'année 2012 – préavis N° 003/2013.
8. Préavis du Comité de Direction pour une demande d'achat de mobilier – préavis N°004/2013.
9. Prévision des nouvelles classes à conventionner pour 2015.
10. Projection HarmoS 2015 de la Direction des écoles.
11. Divers et propositions individuelles.

Point 1 Appel : 22 présents et 4 excusés.

Toutes les Communes sont représentées, le quorum est donc atteint.

Point 2 Pièce 048 Approbation du procès-verbal du 27 septembre 2012

Le procès-verbal est accepté à la majorité moins une abstention tel que présenté.

Le Président remercie la secrétaire pour son travail.

Point 3 Communications du bureau

Pièce 049 Le Président a reçu un courrier de la part de la Commune de Le Vaud en date du 25 avril 2013. Ce courrier demande au Président d'ajouter des points à l'ordre du jour du Conseil Intercommunal de ce jour. Certains points seront traités ce soir et d'autres seront traités par le CoDir ultérieurement. Ce courrier fait aussi état de divergence d'opinion entre la Commune de Le Vaud et la Direction des écoles en matière de constructions scolaires.

Pièce 050 Le Président a reçu un courrier en date du 10 mai 2013 de la part de Monsieur Didier Lohri, celui-ci annonce sa démission du Comité de Direction de l'AISE au 30 juin 2013.

Point 4 Communications du Comité de Direction

Aucune communication.

Point 5 Préavis du Comité de Direction sur les comptes de l'année 2012 de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade – préavis n° 001/2013.

Pièce 051 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis n° 001/2013.
Le Comité de Direction demande au Conseil Intercommunal d'accepter les comptes de l'exercice 2012 tels que présentés et d'en donner décharge au CoDir et à la boursière.

Pièce 052 Lecture du rapport de la commission de gestion et des finances sur le préavis n° 001/2013 par Monsieur Luc Mouthon,
qui propose d'accepter le préavis sur les comptes de l'année 2012 et ses annexes tels que présentés et d'en donner décharge au CoDir ainsi qu'à la commission de gestion des finances.

Questions/remarques

Le Président précise que la phrase suivante du rapport de la commission de gestion et des finances est caduque : « Nous avons constaté en annexe 8 que la colonne « Budget 2012 » présente en réalité les chiffres du budget 2011 ». En effet, un correctif a été envoyé par courrier à tous les membres.

Par ailleurs, l'annexe N°8 est devenue l'annexe N°7 suite à une modification de la numérotation des pages.

Conclusion

- Vu le présent préavis du CoDir n°001/2013 du 2 avril 2013 ;
- entendu les conclusions du rapport de la commission de gestion et des finances ;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité d'accepter les comptes de l'exercice 2012 de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade tels que présentés et d'en donner décharge au CoDir, à la boursière et à la commission de gestion et des finances.

Point 6

Préavis du Comité de Direction de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade sur la distribution des classes conventionnées – préavis n° 002/2013.

- Pièce 057 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis n° 002/2013.
Après quelques explications, le Comité de Direction demande au Conseil Intercommunal d'accepter le préavis 002/2013 sur la distribution des classes conventionnées pour l'année 2013 et la modification du règlement général.
- Pièce 058 Lecture du rapport de la commission de gestion et des finances sur le préavis n° 002/2013 par Monsieur Luc Mouthon,
qui propose d'accepter le préavis tel qu'amendé ainsi que la modification du règlement général.

Questions/remarques

Monsieur Didier Lohri annonce que pour le CoDir, dès le 1^{er} août 2013, la Commune de Begnins possèdera sept classes à la convention. Il avait été décidé antérieurement de faire basculer la classe de la Commune de Burtigny sur la Commune de Begnins. Il est évident que les sept classes ne sont pas encore disponibles mais leur construction est en cours.

Monsieur Stéphane Gabriel demande si le plan de l'Esplanade est un plan actuel ou une vision d'avenir ?

Le Président répond que ce plan est actuel mais que l'enclassement ne doit pas être pris en considération lors de sa lecture car l'enclassement dépend de la Directions des écoles et non de l'AISE.

Monsieur Didier Lohri rappelle que la Commune de Begnins disposait de six classes primaires à la convention. Des classes primaires ont été utilisées pour des élèves secondaires et leur financement n'est pas le même.

La commission de gestion et des finances propose les trois amendements suivants :

1. Le nombre de classes au primaire de Begnins au 1^{er} août 2013 soit clarifié entre le préavis et le règlement (respectivement 6 & 7 classes) de manière à les rendre conformes.

Monsieur Jean-Jacques Nicolet annonce que le CoDir propose d'accepter cet amendement et de corriger le préavis en mettant 7 classes.

2. Le nombre de classes dévolues au secondaire de Begnins au 1^{er} janvier 2013 & au 1^{er} août 2013 figure à l'inventaire des classes.

La commission de gestion et des finances annule cet amendement.

3. Toute modification à l'inventaire des classes fait l'objet d'un préavis présenté au Conseil Intercommunal.

Le CoDir se rallie à la proposition de la commission de gestion et des finances.

4. Monsieur Charles Rolaz propose l'amendement suivant pour la Commune de Vich : mettre 8 classes à la convention au lieu des 7 proposées.

Monsieur Jean-Jacques Nicolet précise que toutes les Communes possèdent des salles de dégagements et celles-ci ne sont pas prises en compte dans l'inventaire des classes.

Monsieur Didier Lohri rappelle que les salles d'ACT-ACM sont des demi-classes de 40 m². La Commune de Vich a construit cette salle avant le règlement de 2005.

Madame Ipek Trigg annonce que le 13 mai 2013 la « salle du Conseil de Vich » a été réquisitionnée par la Direction des écoles pour faire une classe.

Monsieur Serge Beck pense que le CoDir doit revenir sur les statuts de l'AISE car beaucoup de surfaces supplémentaires devraient être prises en compte. Le CoDir doit se positionner sur cette demande de la Commune de Vich mais peut-être pas sous forme d'amendement. Les demandes de la Direction des écoles doivent être adressées au CoDir et les Communes ne doivent pas répondre aux demandes en locaux effectuées par la Direction directement aux Municipalités.

Madame Ipek Trigg annonce que c'est par manque de temps que la Commune de Vich a pris la décision de présenter ce soir un amendement.

Madame Deborah Cartier rejoint l'avis de Monsieur Serge Beck sur le fait que les Communes ne doivent pas donner de locaux à la Direction des écoles sans passer en premier par le CoDir.

Monsieur Didier Lohri propose de transformer l'amendement de la Commune de Vich en motion.

Le Président passe aux votes suivants :

- 1. Le nombre de classes au primaire de Begnins au 1^{er} août 2013 est unifié entre le préavis et le règlement (7 classes) de manière à les rendre identiques.**

Résultat du vote : accepté à la majorité moins 2 abstentions.

- 2. Toute modification à l'inventaire des classes fait l'objet d'un préavis présenté au Conseil Intercommunal.**

Résultat du vote : accepté à la majorité moins 2 abstentions.

3. Monsieur Charles Rolaz propose un amendement pour la Commune de Vich soit mettre 8 classes à la convention au lieu des 7 proposées.

Résultat du vote : refusé à la majorité (1 oui et 4 abstentions).

Monsieur Didier Lohri annonce que le nouveau règlement (version 2013) doit être validé par le Chef du Département de l'Intérieur.

Conclusion

- Vu le présent préavis du CoDir n°002/2013 du 15 avril 2013 ;
- entendu les conclusions du rapport de la commission de gestion et des finances ;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

Le Conseil Intercommunal décide à la majorité moins 1 abstention d'accepter le préavis tel qu'amendé ainsi que la modification du règlement général (version 2013).

Monsieur Charles Rolaz annonce que la Commune de Vich souhaite proposer une motion afin d'analyser la problématique des surfaces des locaux scolaires. Cette motion sera présentée lors du prochain Conseil Intercommunal.

Point 7

Préavis du Comité de Direction de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade sur la gestion de l'année 2012 – préavis n° 003/2013.

Pièce 061 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis n° 003/2013 par Monsieur Didier Lohri.

Le Comité de Direction demande au Conseil Intercommunal de donner décharge au CoDir pour sa gestion de l'année 2012.

Pièce 062 Lecture du rapport de la commission de gestion et des finances sur le préavis n° 003/2013 par Monsieur Luc Mouthon,

qui propose de refuser le rapport de gestion tel que présenté et de ne pas donner décharge au CoDir pour sa gestion de l'année 2012.

Questions/remarques

Monsieur Alexandre Rastello souhaite rebondir sur le premier souhait de la commission de gestion et des finances. Il demande ce qui justifie une augmentation de 31% des vacations du CoDir.

Monsieur Alexandre Rastello souhaite que le CoDir fasse bien la différence entre la pédagogie et la gestion des biens et des intérêts communaux. Il demande à toutes les Communes de bien informer leurs délégués que le fait de s'engager au CoDir de l'AISE n'est pas une mission pédagogique.

Madame Claudine Vanat-Gachet répond qu'à la demande de la Préfecture, afin d'améliorer la communication avec la Direction des écoles et faire avancer les choses, il a été nécessaire de créer un « bureau du CoDir ».

De plus, un grand travail a été effectué au niveau des transports à la suite des changements d'horaires de CarPostal en décembre 2011.

Monsieur Serge Beck souhaite rappeler que l'avenant « C » est un but optionnel et précise que certaines Communes n'ont pas souscrit à cet avenant « C ».

Monsieur Didier Lohri comprend alors que la subvention de CHF 2.00 par repas ne devrait donc pas être versée aux Communes n'ayant pas signé l'avenant « C ».

Monsieur Serge Beck répond qu'effectivement tel est le cas si l'on se réfère à l'avenant « C ». Il est important de revenir sur ce sujet et mettre au clair ces questions concernant les cantines.

Conclusion

- Vu le présent préavis du CoDir n°003/2013 du 2 avril 2013 ;
- entendu les conclusions du rapport de la commission de gestion et des finances ;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

Le Conseil Intercommunal décide par 2 oui 10 non et 9 abstentions de refuser le préavis n° 003/2013.

Point 8

Préavis du Comité de Direction de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade pour une demande d'achat de mobilier– préavis n° 004/2013.

Pièce 064 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis n° 004/2013.
Le Comité de Direction demande au Conseil Intercommunal d'accorder un crédit extrabudgétaire pour l'acquisition de mobilier de classes secondaires, pour un montant maximum de TTC CHF 22'549.05.

Pièce 066 Lecture du rapport de la commission de gestion et des finances sur le préavis n° 004/2013 par Monsieur Luc Mouthon,
qui propose d'accorder un crédit extrabudgétaire pour l'acquisition de mobilier de classes secondaires pur un montant maximum de TTC CHF 22'549.05 et d'utiliser le fond de renouvellement du mobilier en vue de financer cette dépense extrabudgétaire.

Questions/remarques

La parole n'est pas demandée.

Conclusion

- Vu le présent préavis du CoDir n°004/2013 du 25 mars 2013 ;
- entendu les conclusions du rapport de la commission de gestion et des finances ;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité, d'accorder un crédit extrabudgétaire pour l'acquisition de mobilier de classes secondaires pour un montant maximum de TTC CHF 29'549.05 et d'utiliser le fond de renouvellement du mobilier en vue de financer cette dépense extrabudgétaire.

Point 9 **Prévision des nouvelles classes à conventionner pour 2015**

Monsieur Didier Lohri annonce qu'il est nécessaire d'attendre les directives définitives de la plateforme Etat-Communes afin de permettre au CoDir de faire des analyses poussées.

Il ajoute que le nouveau Président du CoDir devra être élu sur une ligne politique claire qui soutiendra les Communes.

La projection est actuellement difficile car on ne connaît pas la démographie de nos villages. Monsieur Didier Lohri encourage les Communes à faire la pyramide des âges des enfants de 0 à 5 ans.

Monsieur Serge Beck rappelle que la Commune de Le Vaud se prépare à faire des investissements scolaires importants. Le CoDir doit présenter un préavis au Conseil Intercommunal afin de pouvoir donner à la Commune de Le Vaud le nombre de classes à construire.

Les Communes doivent être raisonnables et ne pas construire de locaux scolaires luxueux.

Point 10 **Projection HarmoS 2015 de la Direction des écoles**

La parole n'est pas demandée.

Point 11 **Divers et propositions individuelles**

La parole n'est pas demandée.

Le Président salue la présence de Monsieur Le Préfet Jean-Pierre Dériaz ainsi que de la représentante de la presse.

Madame Ipek Trigg remercie les membres du Conseil Intercommunal pour leur présence ce soir à Vich et un verre de l'amitié est offert.

Séance levée à 21h40.

Le Président :

La Secrétaire :

Antoine Nicolas

Vanessa Wicht